

PREX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois 7 >
 DÉPARTEMENT, six mois 7 >

ANNONCES

La ligne : } Judiciaires . . . 10 c.
 } Ordinaires . . . 20 c.
 } Réclames . . . 25 c.

Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Paraissant les **MARDI** et **VENDREDI**.

Vendredi, 24 Janv. 1851.



On s'abonne : — à *Épinal*, chez le citoyen LALOI, fabricant de couverts ; — à *Mirecourt*, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à *Saint-Dié*, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à *Neufchâteau*, chez le citoyen CHAFFAUT limonadier ; — à *Saulxures*, chez le citoyen LAROCHE ; — à *Rambervillers*, chez le citoyen GEORGÉ, cafetier ; — à *Vittel*, chez le citoyen NAP. RICHARD, de Valleroy ; — à *Gérardmer*, chez le citoyen POUILLY, ex-notaire ; — à *Bulgnéville*, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à *Lamarche*, chez le citoyen FONDREVELLE, propriétaire ; — à *Bruyères*, chez le citoyen H. CLAUDEL ; — à *Dompaire*, chez le citoyen GUILLOT, brasseur ; — à *Corceux*, chez le citoyen QUILLOR, notaire ; — à *Raon-l'Étape*, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à *Remiremont*, au bureau du journal.

CRISE MINISTÉRIELLE.

Les négociations pour la formation du nouveau cabinet n'ont encore abouti à aucun résultat, et si l'on en croit un journal du soir, la nomination des membres du nouveau ministère ne paraîtra que samedi. Il nous semble, pourtant, que si M. le président de la République est assuré d'avoir un ministère samedi, c'est que ce ministère est déjà tout fait aujourd'hui, et nous ne comprendrions pas, dans ce cas, pourquoi le *Moniteur* resterait encore muet pendant quatre jours. Serait-ce dans le but d'entretenir la préoccupation publique ? ou bien MM. les ministres démissionnaires veulent-ils se réserver le temps de placer, avant d'abandonner leurs portefeuilles, les parents de leurs parents et les amis de leurs amis ? Nous serions tenté de le croire, en lisant la longue liste de nominations judiciaires qu'enregistre le *Moniteur* de ce matin, et qui sont toutes à la date du 21 janvier.

Il est bien vrai que M. Odilon-Barrot a été appelé hier à l'Élysée. Mais M. Odilon-Barrot fait annoncer ce matin, dans le *Journal des Débats*, qu'il n'a reçu aucune mission de former un cabinet, et que son entrevue avec M. le président de la République, s'est bornée à une conversation générale sur la situation actuelle.

Ce que nous pouvons ajouter, comme le tenant de source certaine, c'est que M. Billault a été aussi appelé hier à l'Élysée, et qu'il a eu une longue conférence avec M. le président de la République.

Cet appel à M. Billault semblait donner à penser que M. Bonaparte n'a pas abandonné la combinaison dans laquelle M. de Lamartine entrerait comme président du conseil, et à laquelle se rattacherait aussi le nom de M. Sénard, qui a été prononcé.

Quoi qu'il en soit, le ministère auquel nous croyons, c'est toujours le ministère Daru, Faucher, Bauchart, etc.

ED. ROBINET.

Nos prévisions sur le résultat de la crise ministérielle se trouvent d'accord avec celles de l'*Opinion publique*. Nous lisons dans ce journal :

M. de Lamartine avait été appelé hier ; M. Senart a été appelé aujourd'hui. Les morts reviennent ! On racontait aussi que M. Odilon-Barrot, qui avait été mandé à l'Élysée, a trouvé M. le président de la République

parlant toujours d'un ministère de gauche. Nous avons annoncé hier que les démonstrations de ce genre dureraient probablement quelques jours ; mais il ne faut pas attacher une importance exagérée à ces démonstrations. Quand le travail ministériel sera arrivé à temps, l'on verra très-vraisemblablement paraître le ministère qui est dans la situation, un ministère de la nuance de M. Odilon-Barrot.

ALFRED NETTEMENT.

Une nouvelle qu'on nous donne à l'instant est de nature à prouver, s'il en était besoin, qu'il ne faut voir autre chose qu'une tactique, tactique percée à jour, dans les ouvertures faites par M. Bonaparte à des membres de la gauche. On nous assure que M. de Montalembert est, dans ce moment, l'Égérie de l'Élysée, et que rien ne s'y fera que sur ses conseils, écoutés comme des oracles.

Qu'on juge, d'après cela, des chances que présentes la formation d'un ministère qui mettrait pour première condition à son entrée aux affaires, le rappel de la loi du 31 mai.

ED. ROBINET.

La vie des journalistes.

Le *National* publiait lundi un article de M. Charras sur les obsèques de M. Pérée. Dans cet article écrit sous la dictée d'un vif et profond sentiment de la perte que vient de faire la presse républicaine, M. Charras a introduit le tableau suivant de la vie des journalistes. Ce tableau nous paraît frappant de vérité :

SILME DAVENAY.

« On ne sait pas encore assez ce que c'est que la vie des hommes qui se consacrent aux luttes de la presse, et peut-être est-il bon qu'un homme qui n'y prend qu'une part bien faible et toute accidentelle, en parle un peu ici. Vue à distance, à travers les préjugés, les passions, les intérêts que le journalisme blesse, irrite par son action ardente et continuelle, cette existence est mal appréciée, de même que le caractère et le talent des écrivains sont sans cesse exposés aux attaques les plus injustes, aux reproches les moins mérités. Laissons de côté les distinctions de parti, négligeons ceux, en petit nombre, qui font de leur plume une spéculation, de leur conscience un trafic, — quelle profession, quelle carrière ne compte des déshonneurs individuels ? — et disons vrai à ce monde pour qui la presse est un besoin, une nécessité, une portion de la vie intellectuelle, et qui, cependant, lui rend trop rarement justice ou ne lui accorde qu'une justice incomplète.

général, qui vous donne l'investiture ? Le ministère. Moi, électeur, je chasse les ministres. Au nom de qui parlez-vous ? Au nom du roi. Moi, électeur, l'histoire est là pour le dire, je fais et je défais les rois. Procureur général, à genoux, à genoux donc devant ma souveraineté ! Discuter mon impartialité, c'est porter la main sur ma couronne électorale...

« Qu'aurai-je pu vous dire, au surplus ? Vous parler de ma liberté menacée, de mon patrimoine compromis, des miens frappés dans leurs affections les plus chères ? Qu'est-ce que cela, en présence d'une grande et sainte cause, et qu'importe le sort du soldat si l'idée dont il porte la bannière, si l'idée marche ? Et elle marche, messieurs, cette idée généreuse ! Acquittée, la démocratie entrera à la chambre, non plus visière baissée, dissimulant son écu et sa devise, MAIS EN CONQUÉRANTE, de par la double épreuve de l'urne électorale et de la cour d'assises, LA MAIN SUR LA GARDE DE SON ÉPÉE. Condamnée, l'idée marchera plus vite encore, parce qu'en France les sympathies sont pour le dévouement et la persécution. »

Le 25 novembre 1841, le député de la Sarthe comparut devant la cour d'assises d'Angers : MM. Odilon-Barrot, F. Arago, Berryer et Marie avaient voulu venir défendre, dans la cause de Ledru-Rollin, la souveraineté électorale menacée ; une foule immense assistait aux débats.

Après avoir entendu la défense de la prérogative électorale, dans la personne de Ledru-Rollin, MM. Odilon-Barrot, Arago, Berryer et Marie, le jury d'Angers rendit un verdict de non culpabilité sur quatre des huit chefs d'accusation dirigés contre le futur chef de la Montagne, et de

l'existence de l'écrivain de la presse, c'est le travail, mais non pas seulement le travail recueilli, silencieux, opiniâtre comme celui de l'historien, du littérateur, du poète qui a le temps et l'espace devant lui, c'est aussi l'impétuosité, la passion qui naissent des circonstances, qui grandissent et éclatent avec les nécessités, les périls de chaque jour, de chaque moment de la vie du peuple et de l'humanité. A toute question qui tombe sur l'arène politique où combattent les partis, il faut que l'écrivain de la presse ait sa réponse ; et il faut qu'il la produise promptement, sans délai, car l'opinion publique l'attend, les événements se précipitent, et perdre un jour en pareille occurrence, c'est s'exposer souvent à compromettre le succès d'une cause. Puis, la polémique est là, avec ses exigences impitoyables, qui presse l'écrivain, qui le pousse sans cesse ni relâche. Le labeur de la veille est celui d'aujourd'hui, il sera celui de demain. La guerre des partis, au jour où nous vivons, n'admet ni paix ni trêve. Le journal, représentation, à vrai dire, impersonnelle d'un parti, d'une opinion, est comme une armée qui avancerait toujours, se recrutant toujours aussi, à mesure des pertes qu'elle éprouverait. Dans cette carrière, la vie passe rapidement ; la tête et le corps s'usent avec une promptitude inouïe ; et ceux-là seuls le remarquent, qui vont tomber incessamment sous le poids de fatigues continuelles, excessives, leurs adversaires, leurs rivaux et souvent leurs amis.

« La guerre, disait le général Foy, est une passion jusque dans les derniers rangs de la milice. Ce mot si juste s'applique avec vérité aux hommes de presse. Les plus obscurs parmi eux, comme les plus célèbres, apportent, dans leur œuvre journalière, ces sentiments exaltés qui font les vaillantes armées ; c'est une qualité, souvent un défaut, c'est le résultat inévitable de la lutte des partis, des conditions mêmes de la presse quotidienne. »

Le budget.

LES DOTATIONS.

(Suite et fin. — Voir le numéro du 17 janvier.)

M. Thiers, par les aveux qu'il vient de faire à la tribune, nous dispense de parler longuement de la dotation de trois millions que l'assemblée trop complaisante a votée l'an dernier au président de la République, et il rassure en même temps les contribuables pour 1851. Quand moi et mes amis, disait-il, nous avons voté cette dotation, c'est malgré nous, parce que nous savions qu'elle dénaturait l'institution de la présidence ; mais nous voulions maintenir l'harmonie dans le camp d'A-

culpabilité sur les quatre autres ; Ledru fut condamné, non pas pour avoir prononcé son discours devant ses électeurs, puisque le discours était déclaré non coupable, mais pour en avoir autorisé la publication dans le *Courrier de la Sarthe*. La peine de quatre mois d'emprisonnement et de trois mille francs d'amende fut prononcée contre lui.

Ledru partit avec ses illustres conseils le lendemain même ; il traversa le Mans, où les électeurs ayant à leur tête un avoué, le mai et M. Trouvé-Chauvel, vinrent protester contre sa condamnation, et prirent devant les chefs de l'opposition qui entouraient Ledru l'engagement de n'avoir jamais d'autre représentant que lui. M. Odilon-Barrot les remercia et du choix qu'ils avaient fait et de l'engagement qu'ils venaient de prendre ; il leur dit combien il serait à désirer que tous les collèges électoraux fussent animés de sentiments aussi patriotiques que celui du Mans, et termina en les engageant à ne point désespérer de l'avenir du pays.

À cette époque, les furieux de modération de Louis-Philippe, devenus aujourd'hui les furieux de modération de la République, parlèrent de refuser à Ledru-Rollin l'entrée de la chambre où l'avaient envoyé, en connaissance de cause, les électeurs du privé ; cette intention d'expulsion pour indignité avorta, et Ledru fut admis sans opposition, à l'ouverture de la session, qui eut lieu en décembre 1841. Du reste, sur ces entrefaites, la cour de cassation avait annulé, pour un vice de forme, l'arrêt prononcé contre lui, et cette décision de la cour suprême eut pour résultat définitif d'exempter Ledru-Rollin de l'amende et de la prison.

RECUEIL DU PEUPLE VOSGNIEN.

LEDRU-ROLLIN.

SUITE.

Ce langage, auquel la France de Louis-Philippe n'était plus accoutumée, produisit une vive sensation dans les régions supérieures du pouvoir ; le candidat audacieux qui avait osé mettre son cœur à nu devant ses électeurs devint l'objet d'une persécution dont le 2^e collège de la Sarthe le vengeait d'une manière bien douce en le choisissant pour son représentant le 25 juillet 1841, à une majorité de 125 voix sur 127 votants. Mais la cour d'Angers incrimina ses paroles, et celui qui avait prononcé le discours, le journaliste qui l'avait publié furent solennellement accusés de provocation à la désobéissance aux lois, d'attaques contre le principe et la forme du gouvernement établi par la charte de 1830, d'attaques contre les droits et l'autorité des chambres, enfin d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

Le procureur général d'Angers, craignant sans doute l'acquiescement de Ledru-Rollin par le jury de la Sarthe, requit devant la cour de cassation son renvoi devant la cour d'assises d'Angers, pour cause de suspicion légitime. La cour de cassation, dans son audience du 8, accorda ce renvoi. Ledru-Rollin plaida lui-même contre ce renvoi avec une éloquence, un entraînement qui échouèrent devant la cour suprême. C'est dans cette occasion que Ledru-Rollin prononça ces mâles et prophétiques paroles : « Procureur

gramant et donner à 'Elysée une preuve de notre bon vouloir.

Cela est bien explicite ; la dotation a été une concession entre des maquignons politiques, et les principes qu'on faisait valoir alors à la face du pays n'étaient qu'une supercherie insigne. Donnant, donnant.

Beaux arts à encourager, misères à secourir, réceptions périodiques qui alimentent le commerce de détail, éclat dont doit être entouré le premier représentant de la nation, tous ces grands mots n'étaient qu'un honnête subterfuge. Il s'agit de dettes à éteindre, disait le *Constitutionnel*. M. Thiers et ses amis ont chargé la France de payer la lettre de change. Qu'importaient donc la Constitution et la conscience publique ? Il y avait une concession à faire. Le président de la République venait de signer la loi du 31 mai qui fait une vile canaille de plus du tiers de la nation.

Ainsi, ce n'est pas à un principe, à un droit quelconque, c'est à l'entente cordiale entre des ennemis qui se déchirent aujourd'hui, que nous devons d'avoir payé en 1850 à M. Bonaparte la somme de 2 millions 600 mille francs, et cela en dépit de la Constitution qui porte, art. 62 : Le président de la République reçoit un traitement de 600 mille francs par an. Que ce vote soit désormais léger à MM. Buffet, Resal, Ravinel et compagnie. Et nous qui croyions que les royalistes, pour être conséquents avec eux-mêmes, avaient voulu entourer du prestige de l'argent cette dernière ombre de dignité royale et ne pas faire perdre au peuple l'habitude des dotations princières ! Ce que c'est que la calomnie !

Et maintenant, les divisions, les inimitiés et les défiances qui viennent d'éclater et de dissoudre pour longtemps le grand parti de l'ordre nous empêchent désormais de craindre la demande d'une nouvelle dotation. C'est la première économie que l'on devra à M. Thiers. Qu'on se le tienne donc pour dit ; il n'y aura plus de dotations ; elles dénatureraient l'institution de la présidence ; plus de disputes à cet égard, plus d'injures, plus d'outrages échangés entre les demandeurs et les payeurs, plus de murmures dans le pays, et partant, un peu plus de tranquillité publique. M. Bonaparte devra se contenter de ses douze cent mille francs. Pour avoir fait détester à jamais les factions monarchiques et tourner tous les cœurs à la démocratie, ce ne sera pas trop cher, et nous ne rappellerons même pas que son oncle, n'étant que premier consul, ne recevait que 500 mille francs, bien qu'il portât de magnifiques habits brodés d'or.

Le vice-président de la République reçoit 48,000 fr. ; l'assemblée législative a refusé de lui allouer des frais de représentation que le pouvoir demandait avec instance.

Le chapitre le plus important de cette partie du budget, c'est la dotation de l'assemblée nationale, 7,800,000 fr., y compris les frais d'administration qui sont très-considérables. L'indemnité accordée aux représentants du peuple est admise en principe par la raison et par la morale. Les dernières monarchies nous ont appris quels honteux marchés se passaient entre les ministres et les députés qui ne cherchaient chacun que les moyens de s'enrichir eux, les leurs et leurs courtiers électoraux. Les tripotages aujourd'hui deviennent plus difficiles, et le peuple a plus de confiance dans des mandataires dont l'indépendance se trouve garantie. A ceux qui nous objecteraient que le traitement des représentants est trop élevé et que 25 fr. par jour sont un appât dangereux, nous répondrons, sans répéter ce que nous avons déjà dit dans cette feuille à ce sujet, qu'il n'y a que des âmes

A peu près au moment où Ledru faisait son entrée à la chambre, la cour des pairs l'avait désigné d'office pour la défense de Dupoty, l'innocente victime de cette complicité morale qu'on devait croire tombée sous la réprobation publique avec la monarchie des d'Orléans, et que naguère encore un orateur royaliste de l'assemblée législative invoquait contre la presse républicaine. Ledru-Rollin s'acquitta de cette tâche avec un dévouement, une vigueur qui produisirent, même sur la cour des pairs, une profonde sensation. Il démontra mathématiquement la non culpabilité de Dupoty, il broya sous sa parole incisive, sous les citations les plus écrasantes, la doctrine de la complicité morale, et néanmoins Dupoty fut condamné ! Le rédacteur en chef du *Journal du Peuple* était en effet condamné d'avance.

Les débats parlementaires de Ledru-Rollin étaient attendus avec impatience : il n'aborda cependant la tribune, pour la première fois, que dans la séance du 10 mars 1842.

Son premier discours fut nerveux, serré, incisif, instructif en même temps, car l'orateur, à l'appui de ses arguments, invoquait les incontestables enseignements de l'histoire. Il passa en revue les attaques portées par le ministre à l'intérieur contre les libertés publiques, à l'extérieur contre la dignité nationale ; il flagella M. Guizot, alors ministre des affaires étrangères, en lui jetant à la face ce que l'écrivain avait écrit avant d'être ministre, sur la marche du parti contre-révolutionnaire.

Ledru, démontrant que les hommes qui se disaient conservateurs ne conservaient aucune de nos libertés, continuait en leur disant qu'un jour viendrait où ils ne pourraient plus compter même sur le pays légal, Ledru refusait les foudres

vulgaires qui puissent se laisser tenter à l'espoir d'un gros traitement, et que le peuple, malgré les mauvais choix qu'il a faits et qu'il peut faire encore, ne descendra jamais si bas qu'il prenne, pour le représenter, des affamés d'argent. D'autre part, on oublie qu'en dehors des 750 représentants, il y a 1,505 fonctionnaires qui reçoivent depuis trois cent mille francs jusqu'à 9,000 fr., en moyenne 16,000 fr. par an. (Voir le *Peuple vosgien* du 8 novembre 1850.) Dans ces fonctions si grassesment rétribuées, combien n'ont ni l'importance ni la haute responsabilité de celles de représentants du peuple ! Cessez donc vos plaintes hypocrites, aboyeurs de la réaction ; vous ne voyez point la poutre qui est dans votre œil.

Que l'on compare enfin les dotations des monarchies précédentes avec celles de la République, on verra si les démocrates sont des *partageux* et s'ils ne savent pas ménager les deniers des travailleurs.

L. JOUVE.

Séances de l'assemblée législative

Séance du 20 janvier.

L'ordre du jour appelait la discussion des propositions relatives soit à la contrainte par corps contre les représentants, soit au cas de saisie de leur indemnité.

Après un discours remarquable de M. Madier de Montjau, qui a soutenu l'inviolabilité absolue des représentants, et quelques observations de M. Faultrier, auteur de l'une des propositions, qui a déclaré se rallier au projet de la commission, la discussion générale a été close.

L'assemblée, fort distraite, a rejeté, au milieu des conversations générales, deux amendements de MM. Emile Leroux et Théodore Bac, et la suite de la discussion a été renvoyée au lendemain.

Au début de la séance, M. Baroche était seul au banc des ministres ; plus tard, MM. Fould, Rouher et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély ont paru à l'assemblée, mais seulement pendant quelques instants.

Les colporteurs de nouvelles faisaient et défaisaient sans cesse de nouvelles listes ministérielles, mais aucune d'elles n'avait de caractère sérieux. — A la Bourse, on annonçait pour aujourd'hui un ministère.

L. NAINTRÉ.

Séance du 21 janvier.

On est absolument sans nouvelles à l'assemblée, et l'avis général c'est que l'interim ministériel se prolongera quelques jours. Cette situation n'est pas bonne pour la discussion des lois, et est encore fatiguée des émotions des dernières journées que l'assemblée écoute les orateurs. Il s'agit cependant d'une question très-grave ; celle de l'inviolabilité des représentants.

M. de Vatimesnil a soutenu aujourd'hui un amendement proposé par M. Creton, qui assimile au failli, quant aux droits politiques, et déclare déchu de la qualité de représentant du peuple, conformément aux articles 79 et 80 de la loi électorale, tout membre de l'assemblée nationale qui, dans les trois mois qui suivront un commandement régulier tendant à la contrainte par corps, n'aura pas satisfait à son engagement.

Ce système est basé sur le principe que le représentant, tant qu'il conserve ce caractère, étant inviolable, l'assemblée n'a pas le droit d'autoriser l'exercice de la contrainte par corps contre lui.

M. Odilon Barrot a soutenu l'avis de la commission. Cette apparition de M. Barrot à la tribune, dans les circonstances où l'on est placé, ne semble pas annoncer que M. Barrot soit très-préoccupé de combinaisons ministérielles. Il est cependant, encore, le ministre le plus probable.

ED. ROBINET.

Séance du 22 janvier.

A voir le calme, la placidité, l'indifférence de l'assemblée,

secrets à des ministres auxquels il jeta, en terminant, cette sanglante apostrophe : « Vous n'êtes pas un ministère de conservation, vous êtes un ministère de contre-révolution ! » L'orateur qui venait de débiter si brillamment reçut de nombreuses félicitations ; quand il descendit de la tribune, la chambre fut pendant quelque temps en proie à cette agitation qui suit toujours un discours remarquable, hommage involontaire rendu au jeune défenseur de la démocratie.

S'il avait brillamment débuté comme orateur, il prit laborieusement part aux travaux de la chambre comme député. Des élections nouvelles eurent lieu, et le deuxième collègue du Mans témoigna à Ledru-Rollin qu'il s'était honorablement acquitté de son mandat en le lui renouvelant. Les élections eurent lieu le 18 juillet 1842, trois jours avant la mort du duc d'Orléans, et le candidat de la démocratie, dans la Sarthe, obtint, cette fois, 125 voix sur 151 votants.

Ledru-Rollin reparut à la tribune dans la courte session où fut votée la loi de régence. Je n'aurais pas même constaté qu'il prit la parole à propos de la discussion des pouvoirs des nouveaux élus, et qu'il s'y rendit le vigoureux interprète des préventions des radicaux contre le rédacteur en chef de la *Presse* en demandant que M. Emile de Girardin vit son élection annulée comme ayant été élu sous un nom qui n'était pas le sien, si cette attaque n'expliquait peut-être l'aigreur avec laquelle, lors de la révolution de 1848, le rédacteur en chef de la *Presse* a tant de fois attaqué le membre du gouvernement provisoire et de la commission exécutive.

on ne se douterait guère que cette assemblée est la même qui, il y a quatre jours à peine, agitée et frémissante sous la parole de M. Thiers, renversait le ministère, et dictait la loi au pouvoir exécutif. On ne se douterait guère non plus que le gouvernement est en pleine crise ministérielle. Nul ne songe à s'apercevoir que le banc des ministres est vide, et l'on s'habituerait vite à penser que les affaires n'en iraient ni moins ni plus mal, si elles étaient gérées par de simples directeurs, et si la tribune n'était point condamnée à l'éloquence de M. Rouher ou d'autres orateurs de sa force.

Les bureaux devaient s'occuper aujourd'hui de l'examen du projet de loi communale rédigé par le conseil d'Etat, mais il paraît que sur des observations faites hier dans son bureau, par M. de Montalembert, M. Dupin aurait conçu quelques hésitations, et qu'il aurait fait retirer ce projet de l'ordre du jour des convocations, sous le prétexte que la discussion des bureaux sur une loi de cette importance, ne devait pas commencer pendant l'interim ministériel.

Il ne circule, du reste, à l'assemblée, aucune nouvelle qui ait un caractère sérieux. On dit seulement que MM. Odilon Barrot et Billault se sont rencontrés hier tous deux chez M. le président de la République, et que M. Billault, mis en demeure de déclarer s'il entrerait dans un ministère présidé par M. Odilon Barrot, aurait évité de se prononcer d'une manière formelle. On remarque, d'ailleurs, l'absence des divers compétiteurs ministériels : MM. Lamartine, Barrot, Faucher, et vous pouvez être assuré que l'un des journaux du soir annoncera qu'ils ont passé une heure, si ce n'est deux, en conférence avec M. Bonaparte.

La discussion n'a offert jusqu'ici aucun intérêt. Il s'agit cependant, au moment où je clos ma correspondance, d'une question importante soulevée par M. Esquiros, relative à la formation de la liste du jury. M. Hennequin est à la tribune et l'occupe avec la distinction ordinaire de son talent. — 4 heures un quart. ED. ROBINET.

Intérieur.

La *Patrie* donne la nouvelle suivante, sur laquelle il convient d'attendre de plus amples informations :

« La police vient de découvrir encore une société secrète.

» Trente-six individus composant une association sous le titre d'*Union des communes*, ont été arrêtés hier soir.

» Vingt autres l'ont été aujourd'hui ; tous étaient délégués ou sous-délégués du *Comité supérieur des associations*, et s'intitulaient : Défenseurs de la République. »

— Nous lisons dans le *Moniteur de l'armée* :

Le dépôt du 9^e de ligne a quitté Béziers pour se rendre à Arles. Les autres portions du corps restent en Afrique (Tlemcen).

Le dépôt du 12^e de ligne se rend d'Arles à Béziers. L'état-major et les trois bataillons restent à Orléansville (Algérie).

L'état-major et les trois bataillons du 45^e de ligne, venant d'Afrique, sont arrivés à Toulon. Le dépôt quitte Narbonne pour Avignon.

Le dépôt du 22^e léger se rend d'Avignon à Narbonne. Les autres portions du corps restent en Afrique (Milaanah).

Les compagnies mobiles du 1^{er} bataillon de chasseurs à pied se rendent de Toulon à Lyon. Les compagnies de dépôt restent à Toulouse.

Les compagnies mobiles du 5^e bataillon de chasseurs à pied quittent Lyon pour se rendre à Metz. Les compagnies de dépôt restent à Grenoble.

Les compagnies mobiles du 8^e bataillon de chasseurs à pied quittent Lyon pour Besançon. Les compagnies de dépôt restent à Grenoble.

Les compagnies de dépôt du 9^e bataillon de chasseurs à pied se rendent de Toulon à Lyon, et les compagnies de dépôt de Toulouse à Grenoble.

Le 1^{er} escadron de guides, composé des anciens 1^{er} et 2^e escadrons, se rend de Lyon à Metz. Le 2^e escadron reste à

C'est à Ledru qu'échut l'honneur de porter les premiers coups à cette triste loi de régence que l'opposition fit alors adopter. Dans une dialctique nerveuse, le député du Mans démontra qu'une loi de régence étant une loi constitutive, devait être faite par un pouvoir constituant et soumise à la sanction du peuple. Il termina par cette énergique protestation, qui souleva les tempêtes du centre : « Au nom du peuple, je proteste contre votre loi qui n'est qu'une téméraire usurpation. »

Ledru-Rollin accomplissait seul, on peut bien le dire, dans la chambre des élus à 500 fr. le rôle de représentant du parti démocratique : fidèle à la mission qu'il s'était donnée devant les électeurs de la Sarthe, il plaçait sans cesse, en face de la bannière décolorée d'une monarchie verroulée, le drapeau de cette République dont il préparait l'avènement. Aussi, dès lors, Ledru était-il attaqué même par la gauche. De ce que, dans sa sage perspicacité, il ne se posait pas pour but final la satisfaction des appétits ambitieux de M. Odilon-Barrot, courant, sous le masque de l'abnégation, après un portefeuille de ministre, on l'accusait avec aigreur de vouloir marcher seul, à sa guise, comme un soldat indiscipliné, de jouer au général sans même avoir un soldat derrière lui. Le 24 février fit justice de ces reproches, en témoignant que celui qui travaille sans cesse pour le peuple, même dans un milieu où il ressort par son isolement, ne sera jamais un chef sans armée ; quant aux défiances de Ledru contre les hommes de la gauche, les faits sont venus démontrer si sa perspicacité était injuste, s'il avait tort de se défier du libéralisme de si bonne composition de MM. les dynastiques.

Paris. Les 5^e et 4^e sont licenciés.

— Nous lisons dans l'Ordre :

« Depuis que la Société du Dix-Décembre est dissoute, elle se réunit sous le prétexte de procéder à sa liquidation; les séances se tiennent ordinairement passage Jouffroy, 16.

» Une de ces réunions de liquidation a eu lieu je di, passage Jouffroy, et le conseil de surveillance convoqué par lettres et consulté sur les mesures à prendre, a décidé qu'il fallait agir sur Paris et les départements pour obtenir la prolongation des pouvoirs de M. le président de la République; il a été décidé en outre que le moyen à employer était de provoquer des pétitions dans ce sens et de réunir le plus de signatures possible.

» Si nous sommes bien informés, la société a dû tenir aujourd'hui une nouvelle réunion de liquidation. »

VARIÉTÉS.

M. RESAL SOCIALISTE.

M. Resal a écrit au Journal des Vosges une longue lettre où il se défend, avec une énergie comique, contre cette grosse épithète de socialiste que, suivant nous, lui méritent à juste titre les principes qu'il professait, en 1848, dans sa brochure intitulée *humbles conseils*.

Nous n'avions certes pas besoin de sa dénégation pour savoir qu'il ne pense plus ce qu'il a écrit; ses votes nous ont assez fait connaître sa pensée. Comment prendre en effet pour un socialiste celui qui, se coalisant avec les ennemis déclarés de la République, a voté toutes les mesures de rigueur destinées à abattre les républicains, celui qui a voté le rétablissement de l'impôt sur les boissons, qui a livré l'enseignement aux jésuites, voté les instituteurs à la proscription, qui donne la main droite à Ignace de Loyola, la gauche à Voltaire et sourit à Moloch, qui a jeté bon nombre de ses collègues aux vautours de la réaction, qui a trempé dans le crime de l'expédition de Rome, détruit le suffrage universel, qui s'est enfin associé à toutes les vengeances des terroristes réactionnaires et les sanctionne encore tous les jours?

La lettre de M. Resal était donc inutile et pour ses partisans et pour ses adversaires. Mais il reste toujours une contradiction qui jusqu'ici n'est point expliquée, car nous sommes toujours persuadé qu'il y a deux hommes dans M. Resal, le socialiste des *humbles conseils* et le réactionnaire de la législative, et sa lettre n'a rien changé à nos convictions.

Ce n'est donc point nous qui sommes *sphinx*, comme nous appelle l'honorable représentant. Nous n'avons fait que poser l'énigme en public, et nous en demandons encore l'explication à son auteur, en attendant que le véritable OEdipe, le peuple, donne sa solution.

Comment M. Resal se défend-il d'être passé à l'état ~~de~~ *soigneur d'écurie*?

Suivant lui, celui de nos collaborateurs qui a reproduit les extraits des *humbles conseils* dans le *Peuple vosgien* aurait mutilé les phrases, dénaturé la physionomie de son livre et détruit la pensée de l'ensemble. Puisque M. Resal prenait la peine de se défendre, rien ne lui était plus facile que de démontrer la mauvaise foi et la malveillance du rédacteur; il n'en a rien fait. Nous maintenons, nous, que les extraits tirés des *humbles conseils* ont conservé intacts la pensée et le caractère de l'ouvrage, et que les retranchements que le peu d'espace de notre feuille laissait à cette reproduction, n'ont en rien altéré l'ensemble, le fond et les détails. La substance tout entière des *humbles conseils* est tout entière dans le *Peuple vosgien*; cela est facile à démontrer.

M. Resal veut tempérer les *inégalités de fait* qui résultent du droit de propriété, et pour cela il a proposé plusieurs grandes institutions: une assiette équitable de l'impôt, l'organisation du travail pour atteindre à l'abolition du paupérisme; puis un certain ensemble de mesures ac-

Mais continuons à suivre le député du Mans dans l'arène politique et à le faire connaître par ses propres paroles dont je ne crois pas faire de trop nombreuses citations. Pour tracer un portrait ressemblant de l'homme politique, il faut en quelque sorte l'exposer au daguéréotype, afin que ses traits se reproduisent d'eux-mêmes: quel daguéréotype plus puissant pour la vérité historique que le langage même de celui que l'on veut faire connaître? Et quand ce langage a toujours été le même, quand on peut constater, en le reproduisant, qu'il n'a jamais varié, quand on peint ainsi l'homme d'après lui-même, n'est-on pas, même malgré soi, dans ces conditions d'impartialité si nécessaires au biographe contemporain? Les anciens faisaient parler leurs héros et créaient ainsi des fictions; laissons parler les nôtres, et nous ne sortirons pas du domaine de la vérité.

Le 30 mai 1845, à propos de la discussion sur le projet de la réforme des monnaies françaises et pour la centralisation des hôtels des monnaies des départements que l'on aurait tous supprimés et réunis à celui de Paris, Ledru fit entendre de bons arguments; soutenant l'opinion du ministère, il traita d'une manière approfondie cette question économique, et sut produire sur la chambre une impression sérieuse.

Le 27 janvier suivant, la discussion de l'adresse lui donna l'occasion d'aborder de nouveau la tribune. Il en repoussa le paragraphe prononçant une *flétrissure* contre les légitimistes qui étaient allés à Londres faire acte de vasselage devant le duc de Bordeaux; dans sa spirituelle improvisation, il signala tous les abus, toutes les illégalités qui avaient dû encourager les légitimistes à rêver le retour du passé. Il

concluait en engageant, comme seul remède à la situation, le gouvernement à revenir au principe de la révolution de juillet à développer, au lieu de l'éteindre, le principe de la démocratie.

« Revenez-donc à elle, s'écria-t-il en terminant, car son principe tout-puissant est le seul vrai. Non, non, il n'a pas brillé il y a cinquante ans sur le monde, il ne s'est pas promené à travers tant de champs de bataille, pour ne pas pousser jusqu'au bout les conséquences de son œuvre. Un gouvernement peut le comprimer, le méconnaître; mais soyez convaincus que le triomphe n'est que d'un jour. »

Bientôt après, la discussion des fonds secrets trouvait encore Ledru-Rollin sur la brèche, portant au ministère et à la dynastie elle-même les coups dont le 24 février 1848 a seul permis de sonder la profondeur.

Le 27 avril 1844, Ledru défendait les droits de l'armée, dans la personne de ses officiers, contre l'arbitraire ministériel; il se prononçait énergiquement contre ce tribunal à huis-clos, n'admettant pas de défenseur, ne faisant point connaître ses motifs à celui dont il peut briser l'avenir, qu'on appelle conseil d'enquête, et qu'il qualifiait de « vraie commission d'inquisition; » il terminait en signalant l'ordonnance de 1836 qui avait autorisé la mise à la réforme des officiers par ces conseils d'enquête, comme livrant au caprice, au mauvais vouloir, aux rancunes ministérielles, non pas l'emploi, mais bien le grade qui devrait être la propriété exclusive de l'officier.

Depuis longtemps déjà, Ledru-Rollin avait pris à cœur la cause des classes ouvrières, luttant contre la fam que leur

cessoires. La seconde de ces questions est à elle seule tout le fond du socialisme.

Tel est le sommaire du livre.

Puis arrivant aux détails et aux moyens pratiques nous avons répété textuellement que les emplois doivent être restreints et moins grassement payés, les armements militaires moins considérables, dans un but d'économie publique; que les impôts doivent avoir pour limite rigoureuse les besoins de l'Etat, que le plus onéreux de tous est le recrutement de l'armée, qu'il est de la plus grande justice d'atteindre par un impôt direct les placements hypothécaires et la rente, que l'impôt progressif est parfaitement équitable et favorise le nivellement fraternel, que les impôts indirects doivent être établis sur les choses de luxe et non sur celles de première nécessité, que l'impôt des boissons est trop peu modéré et celui du sel inhumain. Cela est-il ou non dans les humbles conseils? Là est toute la question. Que notre collaborateur ait retranché ici et là quelques phrases sans portée, la doctrine n'en est pas moins entière, et les socialistes, sur ces seules questions pourraient déjà revendiquer M. Resal pour un des leurs.

Dans son chapitre sur l'abolition du paupérisme et de la mendicité, M. Resal (celui de 1848), après avoir recherché les causes de ces fléaux, n'a-t-il pas condamné l'aumône? N'a-t-il pas dit qu'à l'enfance, à la vieillesse, aux infirmes et aux malades, il faut fournir tout ce qui est nécessaire à la vie, aux hommes val des donner du travail, jamais de secours sans travail, et aux paresseux et débauchés préparer une profitable répression? Secours à domicile et l'hôpital comme exception, médecins cantonnaires, caisses publiques, institutions professionnelles pour les enfants, pour les hommes valides l'organisation du travail, n'est-ce pas là le fond de ses idées, et le *Peuple vosgien* a-t-il dit autre chose? Avec des sentiments aussi généreux, n'est-il pas avec les socialistes contre M. Thiers, dans son rapport sur l'assistance? M. Resal a ajouté que le problème de l'extinction du paupérisme n'est pas insoluble, que le but n'est pas impossible à atteindre; c'est ce que pensent tous les socialistes et ce que nient tous les catholiques.

Passons à son organisation du travail.

Le droit à la subsistance, c'est-à-dire à la vie, par le travail, c'est le droit au travail, et les socialistes ne l'ont jamais entendu autrement. De ce droit qu'il proclame dans toute son étendue, découlent l'urgence et la justice de l'organisation du travail, et pour la société le devoir de l'établir. Suivant lui, l'ensemble des travaux publics en fournit la matière et le cadre: canaux, chemins de fer, routes nationales et autres, constructions, travaux agricoles et forestiers, défrichements, équipements de l'armée, etc. Comment s'établira cette organisation? Les municipalités, dit M. Resal, seront chargées de donner le travail à ceux qui en manquent; elles désigneront les ouvriers, l'étendue de la tâche, le montant du salaire, tout en s'étendant avec les administrations spéciales. C'est, comme on le voit, toute une création d'ateliers nationaux ou sociaux. Pour empêcher l'encombrement des produits et le dévergondage de la grande industrie, il est juste et nécessaire que l'Etat exerce une haute tutelle, et ce pouvoir n'aurait rien d'exorbitant dans les mains de la société.

Ce résumé de la pensée de M. Resal est-il enfin dans sa brochure, et les socialistes disent-ils autre-chose? Voilà où est le débat. La décision est tout en notre faveur, pour peu que l'on compare les extraits publiés dans notre journal avec l'original.

Dans les *mesures accessoires*, ne trouvons-nous point l'instruction gratuite, les fermes-écoles, des établissements de placement pour les ouvriers sous la direction des municipalités, la concentration des assurances dans les mains du gouvernement, et les sociétés de secours mutuels? Qu'on nous dise donc si cela n'est pas dans les *humbles conseils*? Qu'importe quelques coups de ciseaux? La substance a été donnée sans altération aucune.

Quoi donc! quand sur des institutions aussi nobles et aussi démocratiques, quand sur une question aussi capitale

concluait en engageant, comme seul remède à la situation, le gouvernement à revenir au principe de la révolution de juillet à développer, au lieu de l'éteindre, le principe de la démocratie.

« Revenez-donc à elle, s'écria-t-il en terminant, car son principe tout-puissant est le seul vrai. Non, non, il n'a pas brillé il y a cinquante ans sur le monde, il ne s'est pas promené à travers tant de champs de bataille, pour ne pas pousser jusqu'au bout les conséquences de son œuvre. Un gouvernement peut le comprimer, le méconnaître; mais soyez convaincus que le triomphe n'est que d'un jour. »

Bientôt après, la discussion des fonds secrets trouvait encore Ledru-Rollin sur la brèche, portant au ministère et à la dynastie elle-même les coups dont le 24 février 1848 a seul permis de sonder la profondeur.

Le 27 avril 1844, Ledru défendait les droits de l'armée, dans la personne de ses officiers, contre l'arbitraire ministériel; il se prononçait énergiquement contre ce tribunal à huis-clos, n'admettant pas de défenseur, ne faisant point connaître ses motifs à celui dont il peut briser l'avenir, qu'on appelle conseil d'enquête, et qu'il qualifiait de « vraie commission d'inquisition; » il terminait en signalant l'ordonnance de 1836 qui avait autorisé la mise à la réforme des officiers par ces conseils d'enquête, comme livrant au caprice, au mauvais vouloir, aux rancunes ministérielles, non pas l'emploi, mais bien le grade qui devrait être la propriété exclusive de l'officier.

Depuis longtemps déjà, Ledru-Rollin avait pris à cœur la cause des classes ouvrières, luttant contre la fam que leur

que celle de l'organisation du travail, basée sur le droit au travail, dont le but est l'extinction du paupérisme, M. Resal s'est prononcé si nettement, nous n'aurions pas le droit de l'appeler socialiste!

« Mais, nous dit l'honorable réactionnaire, il faut tenir compte du temps où ma brochure a paru. » Nous devons alors avoir l'esprit bien mal fait, car nous avouons ne pas comprendre l'argument, et nous ne voyons ni la modération ni le courage qu'il a fallu déployer pour le publier en mai 1848. C'était l'époque, nous le savons, de la grande dévotion des *maîtres* pour leurs *salariés*, des flatteurs, des bassesses, des protestations démocratiques, des oppresseurs de la veille devant les vainqueurs généreux; c'était l'époque où les illuminés du lendemain accouraient en foule se baptiser dans le dogme de la souveraineté du peuple pour apostasier bientôt leur foi d'un jour. Nous ne voyons vraiment pas d'autre rapprochement à faire.

« Mais, dit encore M. Resal, il y a jusqu'à quatre ou cinq appréciations que je regarde aujourd'hui comme erronées. » Halte-là, monsieur. Distinguons et n'embrouillons pas. *Appréciations* et *principes* sont choses bien différentes qu'il faut ne pas confondre. Les principes constituent une doctrine, un système; les appréciations portent sur les détails ou sur les moyens d'application. Ou il faut que vous reniez votre livre, ou il faut vous mettre d'accord avec vous-même. Or, quand vous proclamez le droit à la subsistance par le travail, c'est-à-dire le droit au travail, vous posez un principe vrai, inébranlable, vous ne faites pas une appréciation; car on n'apprécie pas un droit, il est ou il n'est pas. Quand vous établissez la valeur des moyens particuliers qui conduiront à l'extinction du paupérisme, nous retrouvons là ce que vous appelez des appréciations. Donc, vous maintenez les principes, n'est-ce pas, et vous abandonnez quatre ou cinq appréciations que vous avez émises à la suite de Smith, de Say, etc. C'est comme nous l'entendons, et nous ne tiendrons pas compte, par exemple, de cette singulière appréciation de l'étendue du pouvoir de l'Etat, dont, selon vous, il faudrait obtenir une autorisation pour fonder un établissement industriel devant occuper plus de dix ouvriers.

M. Resal a beau faire; il était socialiste en 1848, peut-être même communiste. Les quatre ou cinq appréciations qu'il abandonne et qu'il ne daigne pas désigner pour couper court au débat, n'empêcheront pas cette grosse épithète d'être attachée à sa personne.

Pense-t-il encore comme en 1848 que les inégalités de fait résultant du droit de propriété peuvent et doivent être tempérées au profit du peuple, par une meilleure assiette de l'impôt, y compris l'impôt progressif, par l'abolition du paupérisme et de la mendicité, par l'organisation du travail, l'instruction gratuite, etc., et que l'intervention de l'Etat est légitime et nécessaire? Voilà les questions sur lesquelles M. Resal devait s'expliquer en termes nets, clairs précis, et non par une lettre déclamatoire et vague, sans nous signaler les *erreurs* qu'il condamne aujourd'hui, si c'est, par exemple, l'impôt progressif que depuis plus de dix ans, dans sa conviction intime, il regarde comme parfaitement équitable.

Il ne suffit pas de dire que l'on combat depuis 48 ans sous la bannière des principes conservateurs (conservateurs de quoi?); il faut démontrer comment après avoir posé les fondements et le but du socialisme, on reste conservateur et on n'est pas socialiste, comment on peut accorder ses votes impopulaires avec des idées si généreuses. M. Resal pouvait le dire en deux mots; mais il a trouvé plus commode de nous jeter le mot de *sphinx* qui lui appartient si bien; il se drape dans le dédain qu'il a pour nous et dans sa dignité d'*augure*.

Puisqu'il en appelle à ses concitoyens, nous croyons ne pouvoir mieux faire que lui. Nous nous soumettons humblement à la sentence du juge suprême, le peuple, y compris toutefois la vile multitude que M. Resal a envoyée..... subsister comme elle pourrait, en attendant l'organisation du travail.

LOUIS JOUVE.

faisait la concurrence; le 5 avril, le sang avait coulé à Rive-de-Gier, où une coalition des ouvriers mineurs éclatait, où la force armée, appelée pour protéger des arrestations, avait fait usage de ses armes, envoyé des balles à des ouvriers demandant du pain au travail raisonnablement rétribué. Ledru voulut traiter à la tribune cette question si palpitante des souffrances des classes laborieuses, et, le 17 mai, il demanda à interpellier le ministère sur cette affaire de Rive-de-Gier. Mais la chambre, dont le président avait pu dire impunément: « Nous ne sommes pas ici pour donner du travail aux ouvriers, » la chambre eut peur de voir le démocrate qu'elle subissait avec tant d'impatience faire entendre des paroles d'une douloureuse vérité; elle n'autorisa pas des interpellations qui eussent été un remords pour elle.

Pendant la discussion du budget, Ledru prit une dernière fois la parole dans cette session de 1844, arrivée à sa fin; ce fut pour combattre l'adroite manœuvre à l'aide de laquelle le cabinet, par une loi de finances et à propos des patentes, portait à son profit une atteinte profonde à la loi électorale. Le même jour, 26 juillet, à propos de l'impôt direct, il attaqua au cœur cette question du paupérisme que les centres avaient étouffée le 5 avril; son discours fut court, concluant et pathétique à la fois. Ce ne fut pas sans frémir et murmurer que les *satisfaits* entendirent ces paroles:

NAPOLÉON GALLOIS.

(La suite au prochain numéro.)

BULLETIN COMMERCIAL.

REMIREMONT, le 21 janvier.

Froment.....	42	90	Pectolitre.
Seigle.....	40	>	—
Sarrasin.....	5	85	—
Avoine.....	5	55	—
Haricots.....	45	>	—
Pois.....	42	20	—
Pommes de terre..	2	75	—
Farine de froment..	27	>>	les 100 kilog.
Pain blanc.....	>>	25	le kilogramme.
Pain bis.....	>>	20	—
Foin.....	5	>>	le quintal métrique.
Paille.....	5	>	—
Chandelles.....	180	>	—
Huile à brûler.....	170	>	—
Riz.....	>	>	—
Bois.....	6	>	le stère.
Chêne.....	6	>	—
Hêtre.....	8	>	—
Vin.....	5	80	le décalitre.

Cotons, filés, calicots.

De jour en jour nos lettres du Havre deviennent plus brûlantes d'intérêt. Chaque heure qui s'écoule laisse une dépréciation nouvelle pour trace. Ce qui doit constituer une baisse encore plus forte, c'est que la place du Havre compte aujourd'hui

65,000 B.
Puis, en mer et en charge,
65,000
Puis enfin, ce qu'amèneront les paquebots avant un mois,
45,000

En tout, 145 000 B.

Qui représentent au moins 50 millions. Les bailleurs de fonds de la capitale trouveront le Havre trop chargé, il s'en suivra des ventes forcées et des baisses progressives. Que les consommateurs se tiennent pour avertis!!!

Les filés, en Alsace, ne pourront pas être soutenus à leurs prix élevés, et déjà on commence à escompter la baisse.

La chaîne 27/29 se raisonne aisément dans les prix de 5 f. 80 à 5 90 le k.

La trame 56/58 1^{re} marque, — 5 85 5 95

Les tisseurs ne doivent pas s'approvisionner pour longtemps à ces prix-là, sous peu il y aura une baisse plus prononcée.

Les calicots, dont les prix n'étaient pas en rapport avec ceux des filés, n'en ont pas moins cédé à l'entraînement général de la baisse et la dernière cote officielle de Mulhouse nous indique les prix suivants :

68 à 72 portées, 2^e qualité pour l'impression, de 42 c. 1/2 à 44 1/2. STRASBOURG, 18 janvier.

Prix-courant des huiles

	kil.	Vendeurs.	Acheteurs
Huile de colza disponible	400	95 à —	92 à —
— épurée.....	—	99 à —	— à —
— sur les 4 prem. mois	—	96 à —	92 à —
— en transit disponible	—	96 à —	92 à —
— id. s. les 2 dern. mois	—	> à —	— à —
— de pavot douce sout.	—	97 à —	95 à —
— d'œillette froid.....	—	107 à —	— à —
— de lin pure soutirée	—	112 à —	— à —

NANCY, 18 janvier.

Blé 1 ^{re} qualité.....	41	73	Pectolitre.
Id. 2 ^e qualité.....	41	70	—
Id. 3 ^e qualité.....	40	95	—
Orge (moyen).....	7	>	—
Avoine.....	5	65	—

Foin.....	5	55	le quintal métrique.
Paille.....	2	76	—
Bois de chauffage 1 ^{re} qual.	11	85	le stère

BOURSE DE PARIS.	20 janvier.	21 janvier.	22 janvier.
5 p. 0/0 comptant..	56 90	57 05	57 10
5 p. 0/0 comptant..	94 95	95 25	95 50

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

MAISON A LOUER

ET

Fonds de Commerce à vendre.

Cette maison, située à Epinal, rue Léopold-Bourg, 44, se compose au rez-de-chaussée d'un joli magasin propre à tous genres de commerce, dans la rue la plus fréquentée de la ville.

Au premier, de trois belles pièces et deux grands cabinets, d'une cour et d'un petit jardin y adossés, cellier, cave, greniers, hallier vitré pouvant servir d'atelier; s'adresser à M. Foudrevaye, locataire actuel.

M. Foudrevaye, quittant Epinal pour reprendre la suite des affaires de ses parents, à Lunéville, céderait son fonds de commerce très-achalandé, consistant en miroiterie, cristaux, porcelaines décorées et de fantaisie, gravures, lithographies et encadrements. Il enseignerait à la personne qui reprendrait ce fonds à étamer et repolir les glaces, profession très-lucrative, surtout à Epinal où M. Foudrevaye pratique seul.

M^{me} Foudrevaye, qui fait parfaitement les portraits au daguerréotype, enseignera cet art gratuitement à la personne qui achètera ses instruments. L'objectif est un allemand, grande plaque de Voigtländer.

AVIS.

Une maison de commerce demande pour les départements un inspecteur à 12 francs par jour et 1,800 francs de fixe. — Versement 1,000 francs.

— On demande aussi un dépositaire pour les vins, qui se vendront au même prix que dans les vignobles. On fait l'envoi par 12 bouteilles et par demi-barrique. On garantit les vins, et l'on reprend ceux qui ne conviendraient pas.

— La même maison demande des commis en nouveautés, en épicerie, et des ouvrières en lingerie.

— Une dame de vingt-cinq ans désire se placer en province pour faire l'éducation de jeunes personnes.

— Une autre dame de vingt-cinq ans, d'un physique agréable, désire se placer dame de comptoir dans un café ou dans un hôtel, en province.

— On offre le dépôt de la *Crème russe*, qui remplace la pommade surfine et qui évite la chute des cheveux.

— Le flacon 1 franc. On fait les envois par 5 flacons.

— On demande une personne qui pourrait offrir des garanties suffisantes pour prendre en qualité de gérant le premier hôtel garni de Dieppe ou en faire l'acquisition.

— On demande aussi une personne pour gérer un café et un hôtel garni à Paris. — Appointements fixes 1,200 francs, logé, chauffé, éclairé.

— A vendre un Christ en ivoire, sculpté par Michel Ange. — Avant les événements de février, le ministre de l'intérieur a offert 50,000 francs de ce chef d'œuvre.

— Dépôt de cirage de la maison Philippe

— Jolis modèles de pendules, garanties trois ans, depuis 15 francs jusqu'à 100 francs; candélabres, etc.

— Les personnes qui auraient des brevets à vendre ou à exploiter voudront bien nous en donner avis.

S'adresser rue de Bondy, 66, à la maison générale de placement pour les marchandises et les personnes sans emploi. (*Affranchir.*)



Exposition de 1849.

MENTION HONORABLE.

M. PAUL SIMON, médecin-dentiste de la Faculté de médecine de Paris, fait savoir qu'il est le seul qui ait reçu une mention honorable à l'Exposition de 1849, pour la perfection qu'il a apportée dans l'exécution de ses nouveaux *dentiers-masticateurs*; aussi, il a été reconnu qu'avec ses nouvelles pièces, il n'y avait aucune souffrance à redouter, que l'imitation de la nature, la prononciation et la mastication étaient parfaites. On peut les voir présentement à Paris, au passage Jouffroy, 44, et au Jardin Turck, en face la demeure de l'auteur, Boulevard du Temple, 56. Ne pas se tromper de numéro.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

PAR AN
36 fr.

LA REPUBLIQUE

PAR AN
56 fr.

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE.

Rédacteur en chef : Eugène BARESTE. — **Collaborateurs politiques :** Pierre LEROUX, LAURENT (de Nidèche), JOIGNEUX, MALARDIER, LAVERGNE, Agricole PERRIGIER, PELLETIER, FRANCISQUE BOUVET, SCHOELCHER, représentants du peuple; Adolphe GUÉROULT, COURCELLE SENUIL, CAYLA, Edouard HERVÉ, Félix TOURNEUX, Jules LECHEVALIER, LEFLOCH, A. COLLIN, Victor MERCIER, A. CORNU, Jean MACÉ. — **Collaborateurs littéraires :** A. LECLERC, Marie AYCARD, Jules UCAMP, officier de marine, M^{me} Clémence ROBERT, Aimée GOUET, etc. etc.

La **REPUBLIQUE**, journal politique et littéraire, fondé le 24 février 1848, publie deux éditions :

La première paraît tous les jours et contient, chaque dimanche, un supplément double de 4 pages — Le prix de l'abonnement est de 3 fr. pour un mois; 9 fr. pour trois mois; 18 fr. pour six mois; 36 fr. pour l'année.

La deuxième édition paraît trois fois par semaine, les lundi, mercredi, vendredi. — Le prix de l'abonnement est de 4 fr. 50 c. pour trois mois; 9 fr. pour six mois; 18 fr. pour l'année.

Les deux éditions publient chaque jour un intéressant feuilleton.

LES ABONNÉS NOUVEAUX qui s'inscriront pour trois mois recevront gratuitement tout ce qui aura paru du feuilleton en cours de publication, intitulé : **LA TERREUR BLANCHE**. Ceux qui souscriront pour six mois pourront faire prendre dans nos bureaux, **PEUPLES ET ROIS**, histoire de la Révolution hongroise et romaine, rédigé par Clémence ROBERT, sur les notes fournies par les proscrits, formant la matière de 6 volumes in-8°.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et à tous les bureaux de Postes et de Messageries.

40 FRANCS PAR AN.

LE VOTE UNIVERSEL

10 FR. PAR TRIMESTRE.

5 fr. 35 c. par mois.

Les premiers 4,000 souscripteurs qui s'abonneront pour six mois au **VOTE UNIVERSEL**, recevront en prime deux beaux volumes in-8° de 400 pages chacun,

12 cent. le numéro.

Parait depuis le 14 nov. 1850.

Parait depuis le 14 nov. 1850.

**DE LA DÉCADENCE DE L'ANGLETERRE,
PAR LEDRU-ROLLIN.**

DIRECTEUR-GÉRANT : JACQUES BRIVES, REPRÉSENTANT DU PEUPLE :

Comité-Directeur de rédaction : les citoyens SAVOYE, BERTHOLON, Représentants du Peuple, Ch. LESSEPS

Le Conseil de surveillance de l'Administration et de la Rédaction sera incessamment nommé par l'Assemblée générale des Actionnaires.

Le Journal publiera les noms des membres élus.

Parmi ses souscripteurs-fondateurs, le *Vote Universel* compte quatre-vingt-neuf Représentants du Peuple, entr'autres les citoyens EUGÈNE SUE, CRÉMIEUX, TH. BAC, SCHOELCHER, CARNOT, PASCAL DUPRAT, QUINET, MATHIEU (de la Drôme), CARLOS FOREL, GUILGOT, etc., etc.

AVIS AUX ANCIENS ABONNÉS DE LA RÉFORME. — Quoique l'Administration du *Vote Universel* reste étrangère à l'ancienne Société de la Réforme, dont elle a acquis la propriété, elle a l'honneur de prévenir les souscripteurs de cette feuille, dont l'abonnement n'était pas expiré au moment de la suspension, et qui renouvelleront leur abonnement avant le 1^{er} décembre, que le *Vote Universel* leur sera servi gratuitement pendant un mois.

On s'abonne rue Jean-Jacques Rousseau, 5, anciens bureaux de la Réforme; à Remiremont, au bureau du Peuple vosgien.

LA VOIE

DU PROSCRIT,

Organe de la République universelle,
JOURNAL HEBDOMADAIRE, PARAISSANT TOUS
LES DIMANCHES.

PRINCIPAUX RÉDACTEURS :

LEDRU-ROLLIN, — MAZZINI, — DARASZ, — RUGE,
— WORCELL, — BERJEAU, — DELESCLUZE, —
ÉTIENNE ARAGO, — RIBEYROLLE, — DUPONT,
ETC., ETC.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.
Un numéro, 25 centimes.

BUREAUX :
A Paris, rue Montmartre, 164.
A Saint-Amand (Nord), chez le citoyen
C. CHOTTEAU, rue de Tournai.
A Remiremont, au bureau du Peuple
vosgien.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougis.